

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL DU 14 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze du mois de Juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA TARDIERE, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Damien CRABEL, Maire, pour la session exceptionnelle.

**Présents :** Mmes SOULLARD - BETARD - ALBERT - VRIGNAULT - THEVENOT - MM. CRABEL - DUCEPT R. - DUCEPT S. - RAMBAUD - TURPAULT - VERDON - ARNAUD formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé :** E. THOMAS représentée par S. ALBERT  
S. TURPEAU représenté par G. BLUTEAU  
J. ARNAUD représenté par A. RAMBAUD

**Secrétaire :** RAMBAUD Aurélien

*Lesquels forment une majorité des membres en exercice.*

## Ordre du jour :

- 1. Demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle suite aux orages des 3 et 5 juin**
- 2. Point sur la situation générale suite à la catastrophe**

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire tient à remercier tous les membres du conseil municipal pour leur soutien lors de ces deux événements climatiques importants et il souhaite que l'on garde en mémoire cette belle solidarité !

### *1) Demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle suite aux orages des 3 et 5 juin*

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a pu s'entretenir brièvement mercredi 13/06 avec le Président de la République, Emmanuel MACRON. Celui-ci exprime toute sa sympathie aux Tardiérois et Tardiéroises et informe que des commissions supplémentaires « catastrophe naturelle » siégeront en juillet au ministère.

Effectivement, suivant les directives de la Préfecture, le dossier concernant notre Commune devrait être étudié lors de la Commission du 6/07 au Ministère de l'intérieur.

### *2) Point sur la situation générale suite à la catastrophe*

Gaël BLUTEAU énumère les travaux faits depuis 15 jours sur la Commune pour favoriser un meilleur écoulement de l'eau. Le bureau d'étude S.A.E.T. est passé pour la 2<sup>ème</sup> fois sur notre Commune pour estimer le montant des travaux de voirie, afin de présenter cette proposition pour l'expertise du 18/06.

Suite à la commission voirie du 11/06, il a été décidé que pour limiter la puissance de l'eau lors de forts orages, il convient de :

- Baisser les étangs
- Nettoyer les fossés
- Instaurer une politique concernant les haies
- Organiser des réunions avec les agriculteurs
- Être alerté dès que nous sommes en vigilance orange

Pour ce faire, une commission intitulée « vigi-veille » va être mise en place, et composée des personnes suivantes :

**Responsable :**

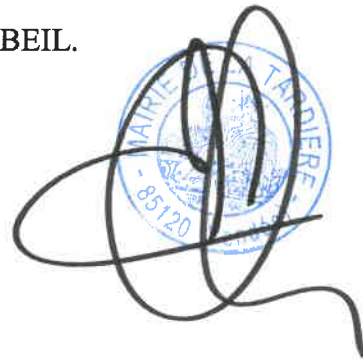
**Jean-Marie TURPAULT**  
Serge DUCEPT  
Stéphane TURPEAU  
Mickaël VERDON  
Angéline VRIGNAULT

**Extra :**

Joël SOULLARD  
Nicolas ALBERT  
Joseph GRELARD  
Michel GROLLEAU  
Séverine METAIS

A La Tardière, le 14/06/2018.

Le Maire,  
Damien CRABEIL.

A blue circular official stamp of the Mairie de La Tardière is visible. The stamp contains the text "MAIRIE DE LA TARDIERE" and the number "85120". A large, dark, handwritten signature is written over the stamp.